Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement

Mode d'emploi

PRECISIONS

Ces modèles de protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement ont été réalisés par Point Org Sécurité à partir de plusieurs documents existants, principalement :
- les documents diffusés par la CRAM de la région Centre,
- les documents diffusés par la CRAMIF, eux-mêmes conçus initialement, en collaboration avec les syndicats porfessionnels du transport, par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Nord-Est,
- les documents réalisés par la SEPR,
- les documents internes de Point Org Sécurité.

Ils sont utilisés sous la responsabilité exclusive de leurs utilisateurs.
Ils sont fournis aux clients de Point Org Sécurité dans le cadre d'une mission complémentaire à l'assistance à l'évaluation des risques professionnels.
Ils sont destinés à des entreprises effectuant dans leurs locaux des opérations de chargement et déchargement mais n'exerçant pas le métier de transporteur routier.

Contenu du dossier :

Feuillet 1 : Mode d'emploi
Feuillet 2 : Cadre légal
Feuillet 3 : Protocole de sécurité pour les opérations régulières de chargement et déchargement en français
Feuillet 4 : Protocole simplifié pour les opérations en français
Feuillet 5 : Protocole de sécurité simplifié en anglais
Feuillet 6 : Protocole de sécurité simplifié en allemand
Feuillet 7 : Protocole de sécurité simplifié en espagnol
Feuillet 8 : Protocole de sécurité en italien
Feuillet 9 : Protocole de sécurité simplifié en néerlandais
Feuillet 10 : Zone réservée pour le plan de masse de l'entreprise renseigné
Le CD ROM contient ces documents au format pdf pour pouvoir les imprimer à la demande

Lors de la mission d'assistance, l'intervenant Point Org Sécurité prépare avec le responsable de l'entreprise d'accueil les formulaires pré-remplis avec les parties concernant l'identification de l'entreprise d'accueil, les moyens disponibles et les consignes du site. Le plan de masse est renseigné en conséquence.

Restent à remplir au fur et à mesure des besoins les champs nécessaires avec les entreprises de transport concernées.

Lorsque le protocole de sécurité concerne des opérations régulières de chargement et déchargement (même chargement, même lieu, même véhicule, même chauffeur), utiliser le feuillet 3.

Pour une opération ponctuelle, utiliser le protocole simplifié (feuillets 4 à 9)

Dans tous les cas, le protocole de sécurité doit être établi et signé par les deux parties en 3 exemplaires :
Exemplaire 1 : à remettre au chauffeur, dans sa langue ou dans une langue qu'il comprend, accompagné du plan de masse renseigné.
Exemplaire 2 : à conserver par l'entreprise d'accueil.
Exemplaire 3 : à conserver par l'entreprise de transport accompagné du plan de masse renseigné.
L'entreprise d'accueil et l'entreprise de transport doivent tenir ce document à disposition de l'inspection du travail et de leurs CHSCT.

Point Org Sécurité
Analyse des Risques

4, rue Preschez - 92210 Saint-Cloud
Tel : 01 46 02 44 01 - Fax : 01 46 02 44 21
www.evrp.org / www.altersecurite.org

Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement

Cadre légal

Textes en vigueur :
Décret N°92-158 du 20 février 1992, publié au Journal Officiel du 22/02/1992, complétant le code du travail et fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.
Arrêté du 26 avril 1996, publié au journal officiel du 08/05/1996, pris en application de l'article R.237-1 du Code du Travail et portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure (voir extraits page suivante).
Articles R4515-4 à R4515-11 (anciennement R.237-1 et suivants) du Code du Travail.

Les règles d'application du protocole de sécurité

L'arrêté du 26 avril 1996 impose la rédaction d'un protocole spécifique de sécurité par les deux chefs d'entreprise des sociétés intéressées par les opérations de chargement ou de déchargement. Il doit obligatoirement être établi dès lors qu'une opération de chargement ou de déchargement est réalisée dans l'enceinte de l'entreprise d'accueil.

L'article 1 de l'arrêté définit cette opération en l'envisageant comme une activité qui concourt à la mise en place sur ou dans un engin de transport routier, ou à l'enlèvement de celui-ci, de produits, fonds et valeurs, matériels ou engins, déchets, objets et matériaux de quelque nature que ce soit.

L'arrêté précise parallèlement que si ces opérations de chargement et de déchargement présentent un caractère répétitif en présence des mêmes entreprises, extérieures et utilisatrices, un protocole unique peut être établi. Le caractère répétitif est établi pour les opérations qui :
- portent sur des produits ou substances de même nature;
- sont effectuées sur les mêmes emplacements et selon le même mode opératoire;
- mettent en œuvre les mêmes types de véhicules et de matériels de manutention.

A défaut, si ces éléments constitutifs ne coexistent pas cumulativement, il sera établi autant de protocoles que d'opérations de chargement ou de déchargement distinctes.

Par ailleurs, le protocole de sécurité comprend toutes les indications et informations utiles à l'évaluation des risques générés par l'opération de chargement ou de déchargement et les mesures de prévention et de sécurité qui doivent être observées. Ses mentions sont, de façon globale, déterminées par l'arrêté et visent simultanément tant l'entreprise d'accueil que le transporteur.

a) Pour l'entreprise d'accueil, doivent figurer au moins sur le protocole :
- les consignes de sécurité, et particulièrement celles qui concernent l'opération de chargement ou de déchargement;
- le lieu de livraison ou de prise en charge, les modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement ou de déchargement accompagnées d'un plan et des consignes de circulation;
- les matériels et engins spécifiques utilisés pour le chargement ou le déchargement;
- les moyens de secours en cas d'accident ou d'incident;
- l'identité du responsable dirigeant l'opération.

b) Pour le transporteur (celui qui transporte la marchandise) :
- les caractéristiques du véhicule, son aménagement et ses équipements ;
- la nature et le conditionnement de la marchandise ;
- les précautions ou sujétions particulières résultant de la nature des substances ou produits transportés, notamment celles qui sont imposées par la réglementation relative au transport de matières dangereuses.

Un exemplaire du protocole doit être tenu à disposition de l'inspecteur du travail et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) aussi pour l'entreprise d'accueil que pour l'entreprise de transport.

Arrêté du 26 avril 1996 (extraits) pris en application de l'article R.237-1 du Code du Travail et portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure.

Art. 1er - Les règles de coordination de la prévention définies au présent arrêté adaptent celles qui sont énoncées aux articles R.237-4 (3ème alinéa), R.237-6, R.237-7, R.237-8 et R.237-22 du Code du Travail pour les opérations de chargement ou de déchargement exécutées par des entreprises extérieures effectuant le transport de marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice, dite entreprise d'accueil.
Il faut entendre par opération de chargement et de déchargement, toute activité concourant à la mise en place sur ou dans un engin de transport routier, ou à l'enlèvement de celui-ci, de produits, fonds et valeurs, matériels ou engins, déchets, objets et matériaux de quelque nature que ce soit.

Art. 2 - Les opérations de chargement et de déchargement, telles que définies à l'article précédent, doivent faire l'objet d'un document écrit dit " protocole de sécurité " remplaçant le plan de prévention prévu aux articles R.237-7 et suivants.
Le protocole de sécurité comprend toutes les indications et informations utiles à l'évaluation des risques de toute nature générés par l'opération et les mesures de prévention et de sécurité qui doivent être observées à chacune des phases de sa réalisation.
Ces informations concernent notamment :
1 - Pour l'entreprise d'accueil :
- les consignes de sécurité et particulièrement, celles qui concernent l'opération de chargement ou de déchargement ;
- le lieu de livraison ou de prise en charge, les modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement ou de déchargement accompagnées d'un plan et des consignes de circulation ;
- les matériels et engins spécifiques utilisés pour le chargement ou le déchargement ;
- les moyens de secours en cas d'accident ou d'incident ; l'identité du responsable désigné par l'entreprise d'accueil, auquel l'employeur délègue ses attributions conformément à l'article R.237-3.
2 - Pour le transporteur :
- les caractéristiques du véhicule, son aménagement et ses équipements ;
- la nature et le conditionnement de la marchandise ;
- les précautions ou sujétions particulières résultant de la nature des substances ou produits transportés, notamment celles qui sont imposées par la réglementation relative au transport de matières dangereuses.

Art. 3 - Le protocole de sécurité défini à l'article 2 est établi dans le cadre d'un échange entre les employeurs concernés ou leurs représentants, préalablement à la réalisation de l'opération. Chacune des opérations ne revêtant pas le caractère répétitif défini à l'article suivant, donne lieu à un protocole de sécurité spécifique.

Art. 4 - Lorsque les opérations de chargement et de déchargement, impliquant les mêmes entreprises, revêtent un caractère répétitif, c'est-à-dire lorsqu'elles portent sur des produits ou substances de même nature et qu'elles sont effectuées sur les mêmes emplacements, selon le même mode opératoire, mettant en oeuvre les mêmes types de véhicules et de matériels de manutention, un seul protocole de sécurité est établi, préalablement à la première opération. Il reste applicable aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative, dans l'un quelconque de leurs éléments constitutifs.

Art. 5 - Dans le cas où le prestataire ne peut pas être identifié préalablement par l'entreprise d'accueil, ou lorsque l'échange préalable n'a pas permis de réunir toutes les informations nécessaires, en dérogation aux dispositions de l'article 3, l'employeur de l'entreprise d'accueil, ou son représentant, doit fournir et recueillir, par tout moyen approprié, les éléments qui se rapportent au protocole de sécurité.

Art. 6 - Un exemplaire de chaque protocole, daté et signé, est tenu à la disposition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des entreprises concernées, ainsi que de l'Inspecteur du Travail, par les chefs d'établissement de l'entreprise d'accueil et de l'entreprise de transport.

PROTOCOLE DE SECURITE
pour les opérations régulières de chargement et déchargement

Voir le plan de masse joint

F

Entreprise d'accueil (E.A.)		Entreprise de Transport (E.T.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO	Raison sociale	
Impasse du Rocher Fendu 74800 LA ROCHE SUR FORON	Adresse	
04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58 Accueil	Tél./Fax. Responsable	

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs :	Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

PROCEDURE D'ALERTE

Tél. premiers secours : 112 / 15	Tél. pompiers : 18	Tél. problèmes techniques : 06 37 30 74 88

(N'oubliez pas le code propre à l'établissement)

Précisez les postes téléphoniques opérationnels et les circuits d'évacuation *(voir plan)* :
Accueil.

Téléphone disponible pour les chauffeurs (préciser le numéro d'appel) :

Indications portées sur le plan de masse :

I	A - Lieux de chargement et de déchargement	L	G - Sanitaires (WC, lavabos, douches)
J	B - Parkings d'attente		H - Local de repos à disposition des chauffeurs
	C - Aires de bâchage ou de débâchage	M	I - Conteneurs à ordures
	D - Plan de circulation et limitations de vitesse	K	J - Téléphones
	E - Bascules	N	K - Zones interdites aux chauffeurs
K	F - Bureaux administratifs pour les documents		L - Lignes électriques aériennes
		O	M - Extincteurs et/ou autres moyens d'extinction

Equipement fixe dans l'entreprise d'accueil		Equipement mobile dans l'entreprise d'accueil		Equipement mobile sur camion :	
	Quai	x	Chariot élévateur avec cariste	x	Grue auxiliaire
	Pont roulant avec pontier	x	Tire-palette électrique		Tire-palette à main
	Passerelle de bâchage	x	Tire-palette à main		Diable
		x	Autre : Grue auxiliaire		Hayon élévateur

(L'E.A. et l'E.T. s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu.)

Consignes particulières	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Date :	Signatures :	Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Heure :			

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE

pour les opérations régulières de chargement et déchargement

Voir le plan de masse joint

F

Type de chargement nécessitant des précautions ou des aménagements particuliers		Bobines		Autres (préciser) :
		Conteneurs		
		Tourets		
		Produits dangereux		

Caractéristiques du véhicule	x	Savoyarde avec échelle	Autres (à préciser) :
	x	Bâchage coulissant à toit fixe	
	x	Bâchage coulissant à toit mobile	
	x	Plateau	
		Citerne avec rambarde	
	x	Frigorifique	
	x	Benne	

L'E.T. s'engage à mettre à disposition de ses chauffeurs :	x	Chaussures de sécurité
	x	Gants
x Autre (préciser) : Vêtements couvrants.	x	Casque

Nature et conditionnement de la marchandise

Palettes essentiellement, cointainers, caisses et bennes.

Autres risques sur les lieux de chargement

Risques particuliers d'interférence	Mesures de prévention
Risques de chutes et heurts, particulièrement lors de manœuvres d'engins ou de véhicules. Présence de charges suspendues.	Respecter la vitesse limite : 20 km/h. Port obligatoire : chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge.

Risques et mesures de prévention pour les transports spéciaux

Précautions particulières liées aux produits et substances transportés

Explosif et gaz interdits.

Date :

Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE
pour les opérations régulières de chargement et déchargement

Voir le plan de masse joint

F

Entreprise d'accueil (E.A.)		Entreprise de Transport (E.T.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO	Raison sociale	
Impasse du Rocher Fendu 74800 LA ROCHE SUR FORON	Adresse	
04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58 Accueil	Tél./Fax. Responsable	

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs : Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

PROCEDURE D'ALERTE

Tél. premiers secours :	112 15	Tél. pompiers :	18	Tél. problèmes techniques :	06 37 30 74 88

(N'oubliez pas le code propre à l'établissement)

Précisez les postes téléphoniques opérationnels et les circuits d'évacuation *(voir plan)* :
Accueil.

Téléphone disponible pour les chauffeurs (préciser le numéro d'appel) :

Indications portées sur le plan de masse :

I	A - Lieux de chargement et de déchargement	L	G - Sanitaires (WC, lavabos, douches)
J	B - Parkings d'attente		H - Local de repos à disposition des chauffeurs
	C - Aires de bâchage ou de débâchage	M	I - Conteneurs à ordures
	D - Plan de circulation et limitations de vitesse	K	J - Téléphones
	E - Bascules	N	K - Zones interdites aux chauffeurs
K	F - Bureaux administratifs pour les documents		L - Lignes électriques aériennes
		O	M - Extincteurs et/ou autres moyens d'extinction

Equipement fixe dans l'entreprise d'accueil		Equipement mobile dans l'entreprise d'accueil		Equipement mobile sur camion :	
	Quai	x	Chariot élévateur avec cariste	x	Grue auxiliaire
	Pont roulant avec pontier	x	Tire-palette électrique		Tire-palette à main
	Passerelle de bâchage	x	Tire-palette à main		Diable
		x	Autre :		Hayon élévateur

(L'E.A. et l'E.T. s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu.)

Consignes particulières	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : ca Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Date :	Signatures :	Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Heure :			

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE

pour les opérations régulières de chargement et déchargement

Voir le plan de masse joint

F

Type de chargement nécessitant des précautions ou des aménagements particuliers				
		Bobines		Autres (préciser) :
		Conteneurs		
		Tourets		
		Produits dangereux		

Caractéristiques du véhicule			
	x	Savoyarde avec échelle	Autres (à préciser) :
	x	Bâchage coulissant à toit fixe	
	x	Bâchage coulissant à toit mobile	
	x	Plateau	
		Citerne avec rambarde	
	x	Frigorifique	
	x	Benne	

L'E.T. s'engage à mettre à disposition de ses chauffeurs :		
	x	Chaussures de sécurité
	x	Gants
x Autre (préciser) : Vêtements couvrants.	x	Casque

Nature et conditionnement de la marchandise

Palettes essentiellement, cointainers, caisses et bennes.

Autres risques sur les lieux de chargement

Risques particuliers d'interférence	Mesures de prévention
Risques de chutes et heurts, particulièrement lors de manœuvres d'engins ou de véhicules. Présence de charges suspendues.	Respecter la vitesse limite : 20 km/h. Port obligatoire : chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge.

Risques et mesures de prévention pour les transports spéciaux

Précautions particulières liées aux produits et substances transportés

Explosif et gaz interdits.

Date :

Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE
pour les opérations régulières de chargement et déchargement

Voir le plan de masse joint

F

Entreprise d'accueil (E.A.)		Entreprise de Transport (E.T.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO	Raison sociale	
Impasse du Rocher Fendu 74800 LA ROCHE SUR FORON	Adresse	
04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58	Tél./Fax.	
Accueil	Responsable	

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs :	Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

PROCEDURE D'ALERTE

Tél. premiers secours : 112 / 15	Tél. pompiers : 18	Tél. problèmes techniques : 06 37 30 74 88

(N'oubliez pas le code propre à l'établissement)

Précisez les postes téléphoniques opérationnels et les circuits d'évacuation *(voir plan)* :
Accueil.

Téléphone disponible pour les chauffeurs (préciser le numéro d'appel) :

Indications portées sur le plan de masse :

I	A - Lieux de chargement et de déchargement	L	G - Sanitaires (WC, lavabos, douches)
J	B - Parkings d'attente		H - Local de repos à disposition des chauffeurs
	C - Aires de bâchage ou de débâchage	M	I - Conteneurs à ordures
	D - Plan de circulation et limitations de vitesse	K	J - Téléphones
	E - Bascules	N	K - Zones interdites aux chauffeurs
K	F - Bureaux administratifs pour les documents		L - Lignes électriques aériennes
		O	M - Extincteurs et/ou autres moyens d'extinction

Equipement fixe dans l'entreprise d'accueil		Equipement mobile dans l'entreprise d'accueil		Equipement mobile sur camion :	
	Quai	x	Chariot élévateur avec cariste	x	Grue auxiliaire
	Pont roulant avec pontier	x	Tire-palette électrique		Tire-palette à main
	Passerelle de bâchage	x	Tire-palette à main		Diable
		x	Autre :		Hayon élévateur

(L'E.A. et l'E.T. s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu.)

Consignes particulières	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : ca Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Date :	Signatures :	Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Heure :			

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE
pour les opérations régulières de chargement et déchargement

Voir le plan de masse joint

F

Type de chargement nécessitant des précautions ou des aménagements particuliers				
		Bobines		Autres (préciser) :
		Conteneurs		
		Tourets		
		Produits dangereux		

Caractéristiques du véhicule			
	x	Savoyarde avec échelle	Autres (à préciser) :
	x	Bâchage coulissant à toit fixe	
	x	Bâchage coulissant à toit mobile	
	x	Plateau	
		Citerne avec rambarde	
	x	Frigorifique	
	x	Benne	

L'E.T. s'engage à mettre à disposition de ses chauffeurs :		
	x	Chaussures de sécurité
	x	Gants
x Autre (préciser) : Vêtements couvrants.	x	Casque

Nature et conditionnement de la marchandise

Palettes essentiellement, cointainers, caisses et bennes.

Autres risques sur les lieux de chargement

Risques particuliers d'interférence	Mesures de prévention
Risques de chutes et heurts, particulièrement lors de manœuvres d'engins ou de véhicules. Présence de charges suspendues.	Respecter la vitesse limite : 20 km/h. Port obligatoire : chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge.

Risques et mesures de prévention pour les transports spéciaux

Précautions particulières liées aux produits et substances transportés

Explosif et gaz interdits.

Date :

Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :

Point Org Sécurité - prevention@point-org-securite.com
Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE SIMPLIFIE

pour les opérations ponctuelles de chargement et déchargement

Voir le plan de masse joint

F

Entreprise d'accueil (E.A.)		Entreprise de Transport (E.T.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO	Raison sociale	
Impasse du Rocher Fendu	Adresse	
74800 LA ROCHE SUR FORON		
04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58	Tél./Fax.	
Accueil	Responsable	

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs : Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

PROCEDURE D'ALERTE

Tél. premiers secours : 112 / 15	Tél. pompiers : 18	Tél. problèmes techniques : 06 37 30 74 88

(N'oubliez pas le code propre à l'établissement)

Précisez les postes téléphoniques opérationnels et les circuits d'évacuation *(voir plan)* :
Accueil.

Téléphone disponible pour les chauffeurs (préciser le numéro d'appel) :

Indications portées sur le plan de masse :

I	A - Lieux de chargement et de déchargement	L	G - Sanitaires (WC, lavabos, douches)
J	B - Parkings d'attente		H - Local de repos à disposition des chauffeurs
	C - Aires de bâchage ou de débâchage	M	I - Conteneurs à ordures
	D - Plan de circulation et limitations de vitesse	K	J - Téléphones
	E - Bascules	N	K - Zones interdites aux chauffeurs
K	F - Bureaux administratifs pour les documents		L - Lignes électriques aériennes
		O	M - Extincteurs et/ou autres moyens d'extinction

Equipement fixe dans l'entreprise d'accueil		Equipement mobile dans l'entreprise d'accueil		Equipement mobile sur camion :	
	Quai	x	Chariot élévateur avec cariste	x	Grue auxiliaire
	Pont roulant avec pontier	x	Tire-palette électrique		Tire-palette à main
	Passerelle de bâchage	x	Tire-palette à main		Diable
		x	Autre : Grue auxiliaire		Hayon élévateur

(L'E.A. et l'E.T. s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu.)

Consignes particulières	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : ca Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Date :	Signatures :	Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Heure :			

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE SIMPLIFIE
pour les opérations ponctuelles de chargement et déchargement

Voir le plan de masse joint

F

Entreprise d'accueil (E.A.)		Entreprise de Transport (E.T.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO	Raison sociale	
Impasse du Rocher Fendu 74800 LA ROCHE SUR FORON	Adresse	
04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58	Tél./Fax.	
Accueil	Responsable	

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs : Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

PROCEDURE D'ALERTE

Tél. premiers secours : 112 / 15	Tél. pompiers : 18	Tél. problèmes techniques : 06 37 30 74 88

(N'oubliez pas le code propre à l'établissement)

Précisez les postes téléphoniques opérationnels et les circuits d'évacuation *(voir plan)* :
Accueil.

Téléphone disponible pour les chauffeurs (préciser le numéro d'appel) :

Indications portées sur le plan de masse :

I	A - Lieux de chargement et de déchargement	L	G - Sanitaires (WC, lavabos, douches)
J	B - Parkings d'attente		H - Local de repos à disposition des chauffeurs
	C - Aires de bâchage ou de débâchage	M	I - Conteneurs à ordures
	D - Plan de circulation et limitations de vitesse	K	J - Téléphones
	E - Bascules	N	K - Zones interdites aux chauffeurs
K	F - Bureaux administratifs pour les documents		L - Lignes électriques aériennes
		O	M - Extincteurs et/ou autres moyens d'extinction

Equipement fixe dans l'entreprise d'accueil	Equipement mobile dans l'entreprise d'accueil	Equipement mobile sur camion :
Quai	Chariot élévateur avec cariste	Grue auxiliaire
Pont roulant avec pontier	x Tire-palette électrique	Tire-palette à main
Passerelle de bâchage		Diable
		Hayon élévateur

(L'E.A. et l'E.T. s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu.)

Consignes particulières	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : c Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Date :	Signatures :	Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Heure :			

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE SIMPLIFIE
pour les opérations ponctuelles de chargement et déchargement

Voir le plan de masse joint

F

Entreprise d'accueil (E.A.)		Entreprise de Transport (E.T.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO	Raison sociale	
Impasse du Rocher Fendu 74800 LA ROCHE SUR FORON	Adresse	
04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58 Accueil	Tél./Fax. Responsable	

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs : Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

PROCEDURE D'ALERTE

Tél. premiers secours : 112 / 15	Tél. pompiers : 18	Tél. problèmes techniques : 06 37 30 74 88

(N'oubliez pas le code propre à l'établissement)

Précisez les postes téléphoniques opérationnels et les circuits d'évacuation *(voir plan)* :
Accueil.

Téléphone disponible pour les chauffeurs (préciser le numéro d'appel) :

Indications portées sur le plan de masse :

I	A - Lieux de chargement et de déchargement	L	G - Sanitaires (WC, lavabos, douches)
J	B - Parkings d'attente		H - Local de repos à disposition des chauffeurs
	C - Aires de bâchage ou de débâchage	M	I - Conteneurs à ordures
	D - Plan de circulation et limitations de vitesse	K	J - Téléphones
	E - Bascules	N	K - Zones interdites aux chauffeurs
K	F - Bureaux administratifs pour les documents		L - Lignes électriques aériennes
		O	M - Extincteurs et/ou autres moyens d'extinction

Equipement fixe dans l'entreprise d'accueil	Equipement mobile dans l'entreprise d'accueil	Equipement mobile sur camion :
Quai	x Chariot élévateur avec cariste	x Grue auxiliaire
Pont roulant avec pontier	x Tire-palette électrique	Tire-palette à main
Passerelle de bâchage		Diable
		Hayon élévateur

(L'E.A. et l'E.T. s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu.)

Consignes particulières	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : ca Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Date :	Signatures :	Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Heure :			

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE SIMPLIFIE
Simplified Safety Rules

See layout diagram

Page 1/1
Exemplaire 1
Driver

GB

Entreprise d'accueil (E.A.) Destination Company (D.C.)		Entreprise de Transport (E.T.) Haulage Company (H.C.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO	Company name	
Impasse du Rocher Fendu 74800 LA ROCHE SUR FORON	Address	
04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58 Accueil	Tel./Fax. Contact person	

Company opening hours for inward delivery :	Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

EMERGENCY PROCEDURE

Emercency phone number : 112 15	Tel. Fire brigade : 18	Tel. Technical problems : 06 37 30 74 88

(Do not forget company specific code)

Indicate emergency telephone and evacuation routes (see diagram) :
Accueil.

Telephone available to drivers (indicate call number) :

Informations on layout diagram :

I	A - loading / unloading bays	L	G - Conveniences (W-C - washrooms - showers)
J	B - Holding areas		H - Rest room available to drivers
	C - Tarpaulin / sheet removal installation	M	I - Trash bins
	D - Traffic directions and speed limits	K	J - Telephones
	E - Weigh-bridges	N	K - Off-limit areas to drivers
K	F - Administrative offices for document processing		L - Overhead power lines
		O	M - Fire equipments

Permanent installations at destination company (D.C.)		Mobile facilities at D.C.		Mobile equipment on lorry	
	Bay	x	Forklift with operator	x	Auxiliary crane / hoist / winch
	Bridge crane with operator	x	Electric palette mole		Manual palette mole
	Sheeting gangway	x	Manual palette mole		(Sack) Trolley
		x			End gate lift

(Both the DC and HC undertake to make available for use regulary checked and maintained installations and equipments.)

Special instructions	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : ca Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Date :	Signatures :	Destination Company (D.C.)	Haulage Company (H.C.)
Time :			

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE SIMPLIFIE
Vereinfachte Sicherheitsvorschriften

Siehe Lageplan

Page 1/1
Exemplaire 1
Fahrer

D

Entreprise d'accueil (E.A.) Empfangs Unternehmen (E.U.)		Entreprise de Transport (E.T.) Speditionsunternehmen (S.U.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO	Firma	
Impasse du Rocher Fendu 74800 LA ROCHE SUR FORON	Anschrift	
04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58 Accueil	Telefon / Fax. Ansprechspartner	

Öffnungzeiten des Unternehmens für die Spediteure :	Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

ALARMVERFAHRE

Tel. Erste Hilfe : 112 15	Tel. Feuerwehr : 18	Tel. Technische Hilfe : 06 37 30 74 88

(Vergessen Sie nicht die Vorwahl des Unternehmens.)

Geben Sie die operationellen Telefonnummern und die Notausgänge (Siehe Plan) an :
Accueil.

Den Fahrern zur Verfügung stehendes Telefon (Siehe Plan) :

Auf dem Lageplan stehende Informationen :

I	A - Be und Entladeplätze	L	G - Sanitäranlagen (WC, Waschbecken, Dusche)
J	B - Warteplätze		H - Ruheraum für die Fahrer
	C - Be und Abdeckplätze	M	I - Müllcontainer
	D - Straßenverkehrsplan Geschwindigkeitsbegrenzungen	K	J - Telefone
	E - Wiegeeinrichtungen	N	K - Für die Fahrer nicht zugelassene Bereiche
K	F - Verwaltungsbüros für die Begleitpapiere		L - Hochspannungsleitungen
		O	M - Feurausrüstungen

Feste Ausrüstung beim E.U. [Empfangs Unternehmen]		Beim E.U. zur Verfügung stehende mobile Ausrüstung		Mobile Ausrüstung im LKW	
	Verladerampe	x	Gabelstapler mit Fahrer	x	Hilfskran
	Laufkran mit Kranführer	x	Elektrischer Palettenzieher		Manueller Palettenzieher
	Ladebrücke	x	Manueller Palettenzieher		Sackkarren
					Ladeaufzug

(Das E.U. und das S.U. verpflichten sich ausschließlich regelmäßig kontrolliertes, gewartetes Material zur Verfügung zu stellen.)

Besondere Hinweise	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : ca Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Datum :	Unterschriften :	Empfangs Unternehmen (E.U.)	Speditionsunternehmen (S.U.)
Uhrzeit :			

PROTOCOLE DE SECURITE SIMPLIFIE
Normas de seguridad simplificadas

Ver plano de masa

Page 1/1
Exemplaire 1
Conductor

E

Entreprise d'accueil (E.A.) Empresa de Acogida (E.A.)		Entreprise de Transport (E.T.) Empresa de Transporte (E.T.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO	Razón social	
Impasse du Rocher Fendu	Dirección	
74800 LA ROCHE SUR FORON		
04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58 Accueil	N°telefóno / Fax. Responsable	

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs :	Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

PROCEDIMIENTO DE ALERTA

Tel. Primeros auxilios : 112 / 15	Tel. Bomberos : 18	Tel. Problemas técnicos : 06 37 30 74 88

(No olvide el codigo proprio des establecimiento)

Precise las extensiones telefónicas operativas y los circuitos de evacuación (Ver plano) :
Accueil.

Telefóno disponible para los conductores (Precisar el numero de telefóno) :

Indicationes que figuraran en el plano de masa :

I	A - Lugares de carga y descaega	L	G - Aseos (WC, lavabos, duchas)
J	B - Aparcamientos de espera		H - Local de descanso a dispositión de los conductores
	C - Areas de entoldado y desentoldado	M	I - Contenedores de basuras
	D - Plano de circulación y limites de velocidad	K	J - Telefónos
	E - Básculas	N	K - Zonas prohibidas a los conductores
K	F - Oficinas administrativas para los documentos		L - Lineas eléctricas aéras
		O	M - Extintores

Material Fijo en E.A. [Empresa de Acogida]		Material móvil disponible en E.A.		Material móvil en camión	
	Andén	x	Carretilla elevadora con conductor	x	Grúa auxiliar
	Grúa-puente con piloto	x	Tirapaletas eléctrico		Tirapaletas manual
	Pasarela de entoldado	x	Tirapaletas manual		Carretilla manual
					Plataforma elevadora

(E.A. y E.T. se comprometen a no poner a disposición màs que material regularmente verificado.)

Instrucciones particulares	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : c Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Fecha :	Firmas :	Empresa de Acogida (E.A.)	Empresa de Transporte (E.T.)
Hora :			

PROTOCOLE DE SECURITE SIMPLIFIE
Protocollo di sicurezza semplificato

Vedi la pianta di massa

Exemplaire 1
Camionista

I

Entreprise d'accueil (E.A.) Azienda Ospitante (A.O.)		Entreprise de Transport (E.T.) Impresa di Trasporti (I.T.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO Impasse du Rocher Fendu 74800 LA ROCHE SUR FORON 04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58 Accueil	Ragione sociale Indirizzo N° di telefono / FAX Responsabile	

Orari di apertura dello stabilmento ai trasportatori :	Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

PROCEDURA D'ALLARME

Tel pronto soccorso :	112 15	Tel. Vigili del fuoco :	18	Tel. Problemi tecnici :	06 37 30 74 88

(Indicare il codice dello stabilmento.)

Precisare i posti telefonici operativi e i circuiti di evacuazione (Vedi pianta) :
Accueil.

Telefoni riservati agli camionisti (Vedi pianta) :

Informazioni della pianta di massa :

I	A - Luoghi di carico e scarico	L	G - Sanitari (W-C - lavandino - doccia)
J	B - Parcheggi d'attesa		H - Locale di riposo a disposizione dei camionisti
	C - Aree di copertura / scopertura	M	I - Container per i rifiuti
	D - Pianta di circolazione e limiti di velocità	K	J - Telefoni
	E - Bilancia	N	K - Zone vietate d'accesso ai camionisti
K	F - Uffici administrativi per i documenti		L - Linee elettriche sospese
		O	M - Estintori

Attrezzatura fissa A.O. [Azienda Ospitante]		Attrezzatura mobile disponibile presso A.O.		Attrezzatura mobile a bordo dei camion	
	Banchina	x	Carrello elevatore con manovratore	x	Gru ausiliaria
	Carroponte con manovratore	x	Tira-pallet élettrico		Tira-pallet manuale
	Passerella di copertura	x	Tira-pallet manuale		Carrello a due ruote
					Portellone elevatore

(L'A.O. e l'I.T. si impegnano a mettere a disposizione un materiale regolarmente controllato e curato.)

Istruzioni particolari	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : ca Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Data :	Firme :	Azienda Ospitante (A.O.)	Impresa di Trasporti (I.T.)
Ora :			

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

PROTOCOLE DE SECURITE SIMPLIFIE
Vereenvoudigde Veiligheidsvoorschriften

Zie oppervlakteplan

Exemplaire 1
Vervoerder

NL

Entreprise d'accueil (E.A.) Losadres		Entreprise de Transport (E.T.) Transportbedrijf (T.B.)
FOIRE DE HAUTE-SAVOIE MONT-BLANC ROCHE EXPO Impasse du Rocher Fendu 74800 LA ROCHE SUR FORON 04 50 25 96 53 / 04 50 25 00 58 Accueil	Firmanaam Adres Téléfoon / Faxnummer Verantwoordelijke	

Openingstijden van het bedrijf m.b.t. de vervoerders	Lundi à Vendredi : 08h00 - 19h00

ALARMPROCEDURE

Eerste hulp tel. : 112 15	Tel. Brandweer : 18	Tel. Technische problemen : 06 37 30 74 88

(Vergeet U niel de code eigen aan het bedrijf aan te geven.)

De bedrijfsklare telefoonnummers en de ontruimingsplan verduidelijken (Zie plan) :
Accueil.

Téléfoon beschikbaar voor de vervoerders (Zie plan) :

Annwwijzingen aangebracht op het oppervlakteplan

I	A - de laad-en lostplaatsen	L	G - het sanitair (WC - wastafels - douches)
J	B - de wacht parkeerterreinen (opstelplaats)		H - de rustplaats voor chauffeurs
	C - de op-en afzetplaatsen voor dekzeilen	M	I - de afvalcontainers
	D - het verkeersplan en de snelheidsbeperkingen	K	J - de telefooceelen
	E - weegbruggen	N	K - voor chauffeurs niet toegankelijke gebieden
K	F - melplaats chauffeurs en afhandeling documenten		L - de bovengrondse elektische kabels
		O	M - brandblusapparaten

Vastopgestelde de losfaciliteiten op afleveradres		Mobiele losfaciliteiten op afleveradres		losfaciliteiten op de wagen	
	Loadingdock	x	Vorkheftruck met bestwurder	x	Hulpkraan
	Loopkraan met bestwurder	x	Elektrisch pallettruck		Handpallettruck
	Loopraag voor de dekzeilen	x	Handpallettruck		Steekwagen
					Hefachterklep

(De ontvangst en detransportbedrijven zullen verplichting aangaan slechts material te stelien dat regelmatig gecontroleerd en onderhouden is).

Speciale instructies	Les chauffeurs doivent attendre les instructions de la direction lors de leur venue pour être guidés vers leur emplacement. Immobiliser le P.L.. Arrêt du moteur. Vitesse limite : 20 km/h. Circulation d'engins. Zone de repos et d'attente intérieure. Port obligatoire de chaussures de sécurité pour les chauffeurs-livreurs et EPI à détenir : ca Seuls les conducteurs d'engins de l'entreprise peuvent utiliser les chariots élévateurs. Respecter les zones interdites. Rester bien en vue de l'opérateur lors des opérations. Interdiction de présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge. Les personnes accompagnantes ou animaux doivent rester dans la cabine. En zone d'attente, les chauffeurs doivent rester dans la cabine ou attendre à l'accueil.

Datum :	Handtekeningen	Entreprise d'accueil (E.A.)	Transportbedrijf (T.B.)
Uur :			

Ce modèle est utilisé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs

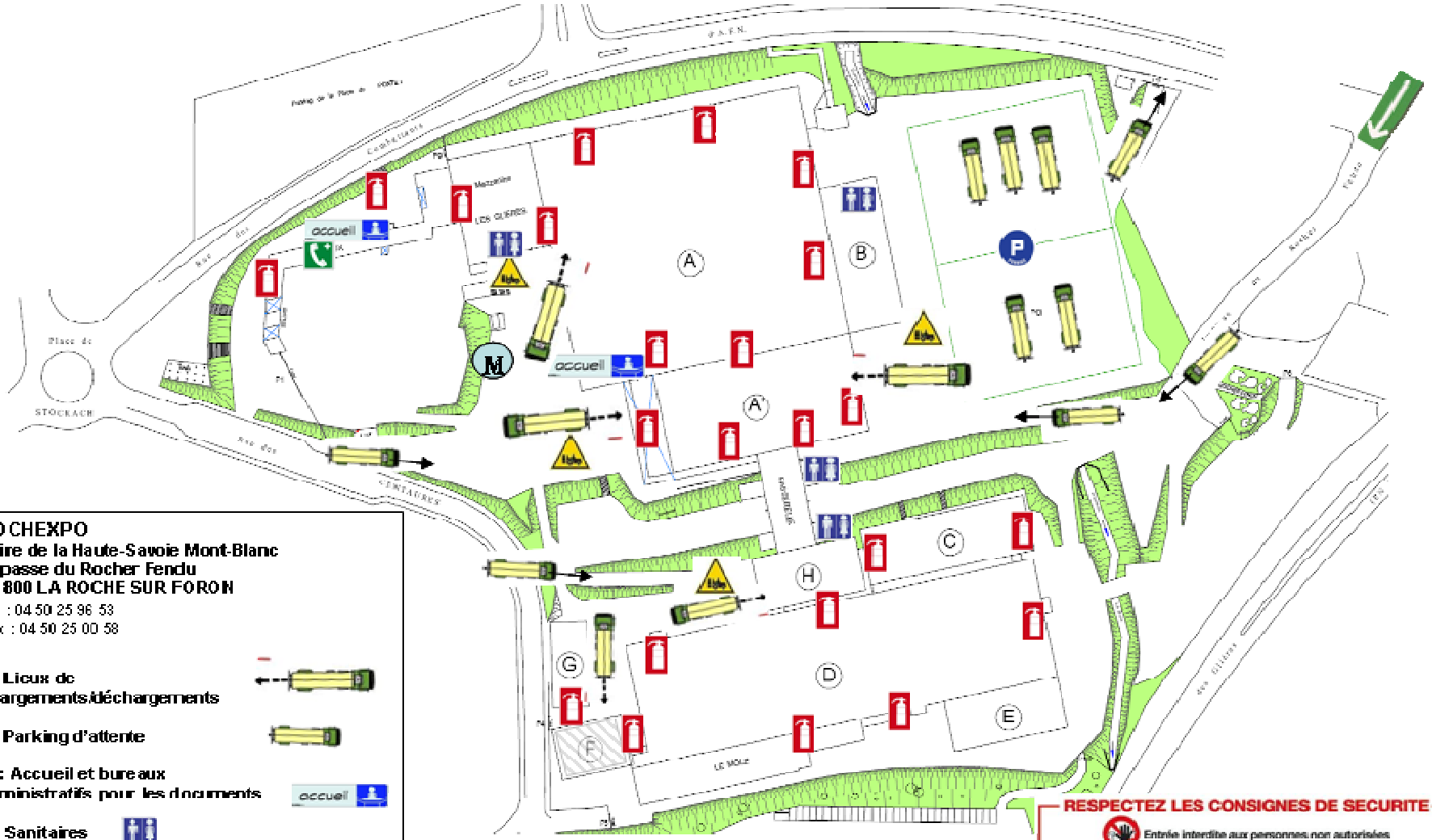

ROCHEXPO
Foire de la Haute-Savoie Mont-Blanc
Impasse du Rocher Fendu
74 800 LA ROCHE SUR FORON
Tél : 04 50 25 96 53
Fax : 04 50 25 00 58

I : Lieux de chargements/déchargements

J : Parking d'attente

K : Accueil et bureaux administratifs pour les documents

L : Sanitaires

M : conteneurs à ordures

K : Téléphone

N : Zones interdites aux chauffeurs

O : Extincteurs

RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SECURITE

Entrée interdite aux personnes non autorisées

UTILISEZ LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION

SOYEZ ATTENTIFS AUX RISQUES DE DANGERS

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS